Nations Unies S/PV.4235



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4235e séance
Lundi 27 novembre 2000, à 18 h 5
New York

Président :	M. van Walsum	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Amin
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Kassé
	Namibie	M. Theron
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/1103)

00-76404 (F)

La séance est ouverte à 18 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/1103)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2000/1103, qui contient le texte d'un rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/1124, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/1124) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1328 (2000).

En rapport avec la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire au nom du Conseil de sécurité la déclaration suivante :

« Comme on le sait, le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/1103) stipule, au paragraphe 11 : 'Il n'en reste pas moins que la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème.' Cette déclaration du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/36.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 10.